

ONZIEME FESTIVAL DU FILM D'ARCHEOLOGIE D'AMIENS

REGLEMENT

La onzième édition du Festival aura lieu du 10 au 14 avril 2012. les films primés seront rediffusés le 15 avril.

Pour la projection officielle, les documentaires devront nous être transmis au plus tard le 31 mars 2012 dans l'un des formats suivants : fichier numérique, Betacam (SP ou num), DV-Cam ou DVD (blue-ray de préférence). Ils seront retournés avant le 30 avril 2012.

Animation autour du documentaire :

Le festival invitera le réalisateur à venir présenter le film au public avant sa projection. A l'issue de celle-ci, l'archéologue responsable de la recherche décrite dans le documentaire, ou à défaut le réalisateur, sera invité à répondre aux éventuelles questions que le public peut poser sur son contenu. Le festival peut prendre en charge les frais d'hébergement (repas, hôtel pour deux nuitées). Un programme d'animation (visites de musées, de sites « touristiques », etc....) est mis en place pour nos invités.

Décentralisation du Festival :

Elle aura lieu jusqu'au 31 décembre 2012 Des modules thématiques seront créés et circuleront, à la demande, sur l'ensemble de la Picardie, dans les établissements scolaires, les cinémas, etc..... Des partenariats sont également envisagés avec d'autres partenaires en France. Les projections le sont à titre gratuit. Les documentaires peuvent être également être diffusés ou rediffusés lors des séances organisées par **CIN'ARCHEO** qui se déroulent le premier vendredi de chaque mois, en présence du réalisateur et des chercheurs concernés. Les projections le sont également à titre gratuit.

Jury et remise des prix :

Le jury décernera les prix du Festival dont la liste suit

Prix du court métrage (1000 euros) attribué par un jury composé par le club archéologique du Collège de Longueau,

Prix Jules Verne -Amiens Métropole (1500 euros) attribué au film faisant ressortir le mieux l'aspect aventure humaine de l'archéologie,

Prix GRTgaz "archéologie et partenariat industriel", doté de 1500 euros, (attribué au documentaire dans lequel les relations entre le monde industriel et les fouilles archéologiques sont le mieux mises en valeur).

Prix de la DRAC de Picardie (2500 euros) attribué au meilleur film consacré à l'archéologie métropolitaine,

Grand Prix du Festival (au moins 5000 euros) attribué au meilleur film du Festival.

Le prix est décerné au réalisateur qui, en fonction d'éventuels accords contractuels, procédera au partage du montant obtenu.

Notice : Le distributeur procédera aux corrections qu'il jugera nécessaire au contenu de la notice qui sera insérée dans le catalogue du Festival.

Contact :

Tahar Ben Redjeb,
Directeur du Festival
DRAC de Picardie
5 rue Henri Daussy
80044 Amiens cedex
Tel 03 22 97 33 44
tahar.benredjeb@culture.fr
francoise.payen7@wanadoo.fr

Blog du CIRAS : <http://www.associationciras.org/pages/Lassociation-4667239.html>

Vous pouvez suivre l'avancement du Festival sur sa page Facebook :
<http://www.facebook.com/pages/Amiens-France/Festival-du-film-darcheologie-Amiens-Gaumont/297164768398?ref=ts>